



Service des Eaux

02.54.06.26.16

CONTRAT DE FOURNITURE/RESILIATION D'EAU POTABLE

Formulaire* à compléter, garder l'original et envoyer une copie signée à :

Service des Eaux – Mairie de La Châtre – 1 Place de l'Hôtel de Ville 36400 LA CHÂTRE

eau@mairie-lachatre.fr

*Ce formulaire est un original et doit être gardé. Merci de retourner une copie complétée le jour de votre départ.

Entre **LA VILLE DE LA CHÂTRE**, représentée par le Maire d'une part, et d'autre part l'**ABONNE** :

1. : NOM et prénom :

• **Date de naissance** :/...../..... à

• **Téléphone** : **Adresse e-mail** :

2. : Pour l'ouverture d'un contrat à La Châtre Propriétaire* Locataire
* merci de joindre l'attestation notariale

• **Adresse du compteur** :

• **Complément** : Bis/Ter Bât :..... Etage :..... Apt n° :

• **Code postal / Ville** :

2.1 : Date entrée : **Relevé d'entrée** :

2.2 : Si l'adresse de facturation est différente de l'adresse du compteur :

• **Adresse du logement** :

• **Complément** : Bis/Ter Bât :..... Etage :..... Apt n° :

• **Code postal / Ville** :

2.3 : Mode de règlement : A réception facture
 Prélèvement automatique : fournir un RIB + Signer Mandat de prélèvement

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Il est accordé à l'abonné souscripteur un contrat d'abonnement de fourniture d'eau aux conditions stipulées ci-après :

ARTICLE 2 – Le contrat d'abonnement prend effet à la date de signature du présent contrat ou de la date d'entrée dans le logement si celle-ci est antérieure et se termine lorsque le dossier de résiliation est complet (voir **Article 7**).

ARTICLE 3 – Toute arrivée et tout départ doivent être signalés au Service des Eaux dans les 5 jours suivant la date de résiliation.

ARTICLE 4 – Le Service des Eaux informe le service d'assainissement de tous changements.

ARTICLE 5 – Liste des informations nécessaires pour la demande de résiliation :

- date de départ
- relevé de l'index de départ
- adresse où envoyer la facture de résiliation.

ARTICLE 6 – RESILIATION L'abonné doit faire parvenir sa demande de résiliation par écrit (courrier, mail) au service des Eaux. La demande de résiliation sera prise en compte dans les 5 jours suivants la réception de la demande complète en mairie (Voir **Article 5**). La facture de résiliation sera envoyée dans les 3 mois après la demande.

ARTICLE 7 - La facturation sera semestrielle :

- en juin : facturation de l'abonnement du 1^{er} semestre + acompte de 50% calculé sur la consommation de l'année passée si celle-ci était supérieure à 40m³
- en décembre : facturation de l'abonnement du 2^{ème} semestre + consommation réelle de l'année.

